



Salarié.es du public, contre un gouvernement des riches, contre la loi travail XXL,
pour la hausse des salaires et de meilleures conditions de travail :

Toutes et tous en grève le 10 octobre

La politique de Macron s'attaque violemment aux classes moyennes et populaires. Elle est un mélange d'austérité budgétaire (baisse des APL, hausse de la CSG, attaques contre les services publics) au bénéfice des plus riches (baisse de l'impôt sur la fortune), de déréglementation et de casse des cadres collectifs à l'image des ordonnances.



L'Éducation n'est pas épargnée, bien au contraire. Le ministre Blanquer impulse une politique agressive d'autonomie et de mise en concurrence des écoles et établissements et s'attaque au caractère national de l'Éducation : rythmes scolaires décidés communes par communes, rectorat d'Orléans-Tour modifiant les dates de vacances de printemps, réforme de la réforme du collège laissant plus encore d'autonomie aux établissements...

Les suites sont déjà connues, annoncées à longueur d'interview : réforme du bac, sélection déguisée à l'entrée à l'université, sélection des enseignant.es par les chef.fes d'établissement...

L'austérité frappe également de plein fouet l'éducation avec la fin des contrats aidés, l'augmentation continue des effectifs par classes, en lycée particulièrement et le gel des salaires.

Code du travail: ce qui attend les salarié.es

Inversion de la hiérarchie des normes : un code du travail par entreprise!

Un contrat de travail non opposable aux accords d'entreprise. C'est la disparition de toutes les protections individuelles et collectives actuelles.

Des droits syndicaux et une représentativité syndicale en danger

Avec la fusion des instances de représentation des personnels dans un unique « comité social et économique », c'est la réduction drastique du rôle et des droits des syndicats et donc celle des droits des salarié.es qu'ils défendent.

Licencier et précariser à tout va !

Les conséquences des ordonnances seront immédiates pour les salarié.es : fin des filets de sécurité pour nos emplois, généralisation des contrats précaires, de courte durée, mal rémunérés.

Les ordonnances ouvrent la possibilité de :

- Licencier plus facilement.
- Déréglementer la durée du travail.
- Plafonner les indemnités de licenciement.
- Autoriser les plans de licenciements et même de permettre des ruptures conventionnelles collectives !

Contrats aidés : casse sociale généralisée

Le gouvernement a décidé du non renouvellement d'environ 100 000 emplois aidés, au motif que ce sont des contrats précaires subventionnés.

C'est donc un plan social massif, qui rejette dans le chômage plusieurs dizaines de milliers de personnes et privent les écoles d'aide administrative, les établissements scolaires de surveillants, par exemple.

La CGT Educ'action exige le réemploi et la titularisation de toutes les personnes concernées et la création d'emplois statutaires relatifs aux missions pérennes de service public.

D'autres attaques se préparent

- Réforme des retraites : baisse des droits et attaque contre le salaire socialisé
- Suppression de 120 000 fonctionnaires : conditions de travail des personnels et services publics dégradés
- réforme de la formation professionnelle : généralisation de l'apprentissage au détriment des LP
- réforme de l'indemnisation chômage : culpabilisation et généralisation des travailleur.ses pauvres.

Pour toutes ces raisons, la grève du 10 octobre doit être massive et permettre la convergence des luttes des travailleur.ses pour gagner contre la loi travail et imposer une autre politique



pour la Fonction publique !

C'est un véritable déluge de reculs qui s'abat sur le service public et donc sur la population : nouveau gel de la valeur du point en 2017 et 2018, rétablissement du jour de carence, poursuite et aggravation des suppressions d'emplois, remise en cause des missions, privatisations, amputation massive de budgets socialement utiles...

Enfin, cerise sur le gâteau, l'inacceptable hausse de la CSG ne sera pas accompagnée de la hausse du pouvoir d'achat promise pour les agents de la Fonction publique, sa simple compensation n'étant même pas acquise!

Faisons-nous entendre le 10 octobre : Le ministre de l'action et des comptes publics a prévu un «rendez-vous salarial» le 10 octobre. Pas besoin d'être

médium pour comprendre que le but de cette réunion est de faire avaler de nouvelles et considérables pertes de pouvoir d'achat car le Ministre Darmanin n'a prévu aucun espace de négociation. L'urgence est clairement à l'augmentation du pouvoir d'achat et au rattrapage des lourdes pertes intervenues les années passées, en particulier par la revalorisation du point d'indice. Mais, la mobilisation du 10 octobre sera aussi une journée d'action, étape d'un processus, et l'occasion de faire valoir nos légitimes revendications, tant en matière d'emploi public que sur nos systèmes de retraite, de missions publiques, de conditions de travail...

Hausse de la CSG

Le candidat Macron l'avait promis: la hausse de la CSG serait non seulement compensée, mais il y aurait un gain de pouvoir d'achat pour tou.tes les salarié.es, fonctionnaires compris. En réalité, c'est une simple compensation et encore, pas totalement garantie. De plus, le système retenu fait appel à une nouvelle indemnité (pas une hausse de salaire) qui pourrait être dégressive et ne concerner que les agents en place au 31 décembre 2017! Pour les plus fortuné.es, Macron tient ses engagements. Pour les travailleur.se.s, notamment les plus pauvres, les promesses sont vite oubliées...

Gel de la valeur du point

Avant une très modeste revalorisation (0,6 % au 1er juillet 2016 et 0,6 % au 01 février 2017), la valeur du point était gelée depuis 2010. Ce gel inacceptable avait entraîné des pertes considérables du pouvoir d'achat. De manière unilatérale, le ministre a pourtant annoncé la reprise du gel jusqu'à la fin de l'année 2018. Au rythme actuel des prévisions d'inflation, le décrochage de la valeur du point devrait, à la fin 2018, se situer aux environs de 9,5 % ! De quoi plonger des milliers d'agent.es dans des situations d'une gravité extrême.

Le contrat de chantier

C'est une des mesures les plus nocives des ordonnances sur le Code du Travail. Faux CDI (puisqu'il a une fin prévue au terme de la mission) mais vrai CDD, rendant le/la salarié.e encore plus corvéable. Comme d'autres éléments (fusion des instances de représentation des personnels, suppression des CHSCT, inversion de la hiérarchie des normes), les agent.es de la Fonction publique seront de toute évidence impacté.es. Comment croire que si cette disposition régressive est mise en place pour le secteur privé, elle épargnerait la Fonction publique? En effet, il faut se souvenir que, à plusieurs reprises ces dernières années, des projets exactement similaires avaient été prévus pour la Fonction publique. Ce n'est que grâce à l'opposition quasi unanime des syndicats - au premier rang desquels, la CGT- que le «*contrat de projet*» avait été retiré.

La CGT Educ'action revendique

- Aucun salaire brut mensuel inférieur à 2 250 euros (soit en net 1 800 euros)
- Un doublement minimum du traitement entre le début et la fin de carrière
- Un rythme d'avancement identique, sur un seul grade, permettant à tou.tes d'atteindre l'indice terminal du corps
- L'intégration des primes et indemnités dans le salaire de base
- Une hausse de salaire immédiate pour tou.tes de 400 €, soit l'équivalent de 90 points d'indice



CGT Educ'action

Case 549, 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex

unsen@ferc.cgt.fr - 01 55 82 76 55 - www.cgteduc.fr

